

Bureau du commissaire au renseignement

Rapport financier trimestriel
pour la période terminée le 30 juin 2020

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction	1
1.1 Contexte du rapport financier trimestriel	1
1.2 Autorité, mandat et programme	1
1.3 Méthode de présentation	1
2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs	2
3. Risques et incertitudes	2
4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes	2
5. Approbation des cadres supérieurs	2
État des autorisations (non vérifié)	3
Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non vérifiées)	4

Bureau du commissaire au renseignement
Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le 30 juin 2020

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

1. Introduction

1.1 Contexte du rapport financier trimestriel

Conformément à la Directive sur les normes comptables, GC 4400, Rapport financier trimestriel des ministères, le Bureau du commissaire au renseignement (le Bureau) présente son rapport trimestriel pour le trimestre terminé le 30 juin 2020.

Ce rapport a été préparé par la direction tel qu'il est exigé par l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Il n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

1.2 Autorité, mandat et programme

La *Loi sur le commissaire au renseignement* charge le commissaire au renseignement de soumettre à un examen quasi-judiciaire les conclusions sur lesquelles reposent certaines autorisations et certaines déterminations effectuées au titre de la *Loi sur le Centre de la sécurité des télécommunications* et la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité*.

De plus amples renseignements sur le Bureau du commissaire au renseignement figurent sur le site Web du Bureau : <https://www.canada.ca/fr/commissaire-renseignement.html>.

1.3 Méthode de présentation

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint au rapport présente les autorisations de dépenser du Bureau accordées aux termes de la *Loi sur le commissaire au renseignement*. Le présent rapport financier trimestriel a été préparé au moyen d'un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins en information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées en vertu de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou de lois prévoyant l'octroi de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du

Bureau du commissaire au renseignement
Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le 30 juin 2020

Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

Le Bureau utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Trimestre terminé le 30 juin et cumulatif

Comme le Bureau a ouvert ses portes le 12 juillet 2019, il n'y a pas d'année antérieure permettant d'établir des comparaisons.

3. Risques et incertitudes

Le Bureau continuera de gérer soigneusement ses ressources afin de veiller à ce qu'il puisse continuer de s'acquitter de son mandat de façon efficace, dans les délais prescrits par la loi, peu importe le volume et la complexité des autorisations, modifications et déterminations soumises pour examen.

4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Outre les retards de facturation des autres ministères pour des points de dépenses majeurs, il n'y a pas de changements importants à signaler quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes durant le premier trimestre.

5. Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

Version originale signée par

L'honorable Jean-Pierre Plouffe, CD
Commissaire au renseignement

Version originale signée par

Guylaine A. Dansereau
Dirigeante principale des finances

Ottawa (Canada)
Le 25 août 2020

Bureau du commissaire au renseignement
Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le 30 juin 2020

État des autorisations (non vérifié)

(en milliers de dollars)	Exercice 2020-2021			Exercice 2019-2020*		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2020	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice terminé le 31 mars 2020	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2020	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses du programme	1 481	228	228	S.O.	S.O.	S.O.
Autorisations législatives – Cotisations au régime d'avantages sociaux des employés	165	43	43	S.O.	S.O.	S.O.
Total des autorisations budgétaires	1 646	271	271	S.O.	S.O.	S.O.
Total des autorisations	1 646	271	271	S.O.	S.O.	S.O.

*Le Bureau du commissaire au renseignement a commencé ses activités le 12 juillet 2019. Les autorisations n'étaient disponibles qu'à cette date.

Bureau du commissaire au renseignement
Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le 30 juin 2020

Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non vérifiées)

(en milliers de dollars)

Dépenses	Exercice 2020-2021			Exercice 2019-2020*		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021	Dépenses pour le trimestre terminé le 30 juin 2020	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice terminé le 31 mars 2020	Dépenses pour le trimestre terminé le 30 juin 2019	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Personnel	999	249	249	S.O.	S.O.	S.O.
Transports et communications	26	0	0	S.O.	S.O.	S.O.
Information	19	0	0	S.O.	S.O.	S.O.
Services professionnels et spéciaux	338	20	20	S.O.	S.O.	S.O.
Location	232	2	2	S.O.	S.O.	S.O.
Réparation et entretien	2	0	0	S.O.	S.O.	S.O.
Services publics, matériel et fournitures	19	0	0	S.O.	S.O.	S.O.
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	0	0	0	S.O.	S.O.	S.O.
Acquisition de matériel et d'outillage	11	0	0	S.O.	S.O.	S.O.
Autres subventions et paiements	0	0	0	S.O.	S.O.	S.O.
Dépenses budgétaires brutes totales	1 646	271	271	S.O.	S.O.	S.O.
Dépenses budgétaires nettes totales	1 646	271	271	S.O.	S.O.	S.O.

* En l'absence d'un approvisionnement complet du Budget principal des dépenses, les dépenses prévues ont été réduites pour refléter les fonds reçus dans le cadre des premier et deuxième budget provisoire des dépenses.

** Le Bureau du commissaire au renseignement a commencé ses activités le 12 juillet 2019. Aucune dépense n'était prévue avant cette date.